



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2024

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur la page d'accueil d'impots.gouv.fr, rubrique « Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

TRAN THI DOAN TRANG
2 RUE JEAN COCTEAU
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1590878031127

Référence du document : 25 C0 4725211 21
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
2 RUE JEAN COCTEAU
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Numéro FIP 780 89 84 6000288789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 22/04/2025

Somme qui vous est remboursée

82,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.
Vous serez remboursé à l'été 2025.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 19 139
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2025

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	11815			
Déduction 10% ou frais réels	- 1182			
Pensions, retraites, rentes	3220			
Pensions d'invalidité	6230			
Abattement spécial de 10%	- 945			
Salaires, pensions, rentes nets	19138			19138
Revenu brut global				19138
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				19138
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				841
Décote				- 508
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				333
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				333
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 415
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :				- 82
COMPTÉ TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				82
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				19139
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				1
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :				
Plafond total de 2023		Déclar. 1		
		16741		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022		4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		+ 4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024		+ 4399		
Plafond calculé sur les revenus de 2024		+ 4637		
Plafond pour les cotisations versées en 2025		= 17264		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

D

1.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2025

>>> Suite de votre avis

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

1,74%

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

11,00%